Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

Art. 12 du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion



Type de saisine : Saisine gouvernementale
Type de texte : Avis
Traité par : Section du Cadre de vie

Adopté le : 09/07/2008
Mandature : 2004-2010

Rapporteur :

Feltz Henri

Télécharger le texte

Télécharger la fiche de communication

PRÉSENTATION
Dans son avis de janvier 2008 "Réconcilier et réunifier la ville", le CES propose que l'ANRU intervienne plus largement dans les quartiers anciens dégradés et mobilise en leur faveur les atouts qu'elle détient. L'article 12 du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion reprend pour partie la proposition du CES. Saisi pour avis de cet article visant à mettre en oeuvre un programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, le CES en salue l'ambition tout en souhaitant que les incertitudes qui existent encore sur sa gouvernance et son financement soient rapidement levées.
Descripteur Eurovoc :

rénovation urbaine, politique du logement, France
Domaine Eurovoc :
Environnement

© - copyright CESE - Novembre 2026